



Licenciement sec sans motif

Par **Georgio49**, le **07/12/2009** à **17:15**

Bonjour,rrnrJe me permet de vous consulter car mon employeur veut me licencier.rnAprès 5 Ans dans la société, j'ai été convoqué pour une réunion, vendredi dernier à 14h, et après 30 sec. dans le bureau, j'ai eu droit au "J'ai un courrier à te donner". Il n'a pas voulu me donner de motif de licenciement, nous évoquerons cela vendredi prochain à 10h, mais au bout de 5 min, il m'a précisé "en off", on peut se mettre d'accord sur une transaction et m'a proposé une somme d'argent.rnJ'ai depuis trouvé sur le Web l'offre d'emploi pour mon poste qui a été diffusé il y a 15 j. est ce légal ?rnDans le montant actuel de transaction qu'il me propose, il englobe mes CP, mon préavis et mes indem de licenciement, est ce normal ?rnAyant un statut cadre et une rémunération brute annuel à objectif atteint supérieur à 50K€, combien puis je demander en transac sachant que je pense qu'ils n'ont rien du tout dans mon dossier ?rnrrnMerci de vos lumières.